



# Service de Santé des Gens de Mer

*Le Service de Santé des Gens de Mer (SSGM) a mis en place l'informatisation du dossier médical des marins depuis 2000.*

- Cette informatisation facilite l'accès de votre dossier à tous les Médecins des Gens de Mer, vous permettant ainsi de passer vos visites dans n'importe quel SSGM en France.
- Elle permet aussi aux médecins du **Centre de Consultation Médicale Maritime (C.C.M.M.)** de Toulouse d'accéder à votre dossier médical lors d'une consultation radio, en cas d'accident ou de maladie à bord, afin de mieux vous soigner et d'améliorer votre sécurité médicale en mer.

*Le droit d'accès aux informations contenues dans votre dossier s'exerce dans les conditions prévues par la Loi « Informatique et Liberté » :*

*Les demandes de modification des données administratives peuvent s'exercer auprès de :*

Monsieur le Chef du Service de Santé des Gens de Mer  
DGITM/DAM/SSGM  
Tour Séquoia  
92055 LA DEFENSE CEDEX

Les informations médicales de votre dossier sont la propriété du SSGM et ne peuvent être communiquées que sur votre demande, soit à vous-même, soit à un médecin nommément désigné par vous.

Ne peuvent accéder à ces informations que les médecins et infirmiers des SSGM et le médecin régulateur du CCMM qui traite l'appel d'urgence du navire sur lequel vous êtes embarqué, dans le respect des règles professionnelles médicales.



Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

N° d'identification :

Reconnais avoir été informé des conditions d'accès à mon dossier médical personnel informatisé.

J'accepte qu'il puisse être consulté par les médecins du CCMM, si nécessaire.

Je refuse qu'il puisse être consulté par les médecins du CCMM, même en cas de nécessité.

✓ (cocher les bonnes cases)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature (parents ou tuteurs légaux si candidat mineur) :